

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MARDI 14 JANVIER 2020 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. BILLAUD
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES (à partir de la question N°3)
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. EGAL. Mme MINARD de CHABANNES. M. BRUNIAU. Mme DUPERROUX. M. VALERO PETELET. Mme AUBIN. M. FUMOUX (à partir de la question N°7). M. BOUCHET
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Excusés :

- Mme CHEVENIER (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. BOUCHET
- M. LASSALLE (Commune de LE BREUIL), pouvoir à Mme WALRAET

Absent :

- M. CAILLAULT (Commune de BERT)

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du Mardi 10 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- droits d'inscription de 6 € aux ateliers d'animation réalisés le vendredi 27 décembre 2019 par le CCJ, à destination des enfants de 4 à 12 ans,
- attribution du marché relatif à la conception artistique et la réalisation technique du spectacle Son et Lumière à la société ELDORA PRODUCTIONS pour une dépense totale de 70 500 € HT,
- fixation des tarifs d'entrée (1€) à la représentation du CIRQUE ANTHONY le 15 janvier 2020, des prix de vente de crêpes (1,50€) et de boissons (1,50€). Ce cirque stationne sur le parking du stade communautaire et réalise cette représentation à titre gratuit,
- encaissement de dons réalisés par l'Association des Véhicules Anciens Industriels et Agricoles (AVAIA) et par le Club Automobile de Lapalisse (CAL) pour leur contribution à l'Embouteillage et ses actions de promotions.

2/ ACCUEILS DE LOISIRS – ANNÉE 2020 – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'animateurs extérieurs en qualité de vacataires, chargés de mettre en œuvre, animer et encadrer les activités des accueils de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2020.

Le nombre ne peut être défini en séance car il varie chaque année en fonction : des effectifs, de l'encadrement par des agents en interne et du nombre de stagiaires BAFA accueillis. Pour répondre à la demande de Mme WALRAET, en 2019, 7 animateurs extérieurs ont été recrutés pour les vacances d'hiver, 10 ont été recrutés pour les vacances de printemps, 20 pour les vacances d'été, et 11 pour les vacances d'automne.

3/ CAMPINGS – RECRUTEMENT DES SAISONNIERS.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à réaliser les recrutements suivants pour les campings communautaires :

- 1 agent à temps complet pour le camping de Lapalisse à compter du mois d'avril jusqu'au 30 septembre, et à temps non complet en octobre (les campings seront ouverts pour le week end de l'embouteillage),
- 1 agent à temps non complet pour le camping de Bert, à compter du mois d'avril jusqu'au 16 octobre 2020. Cet agent sera affecté à la régie de la piscine, en complément des agents titulaires.

4/ OFFICE DE TOURISME DE LAPALISSE – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Pour permettre à l'office de tourisme de réaliser ses projets de développement de nouveaux produits, tout en assurant ses missions d'accueil, avec une hausse de fréquentation notoire lors des soirées Son et Lumière organisées au Château et de l'Embouteillage en octobre, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la création d'un contrat à durée déterminée à temps complet sur une période de 6 mois.

5/ TRANSFERT DE CHARGES ET DE RESSOURCES – RÉCAPITULATIF DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le tableau présentant les montants des attributions de compensation pour l'année 2020 à reverser ou à se faire rembourser par les communes membres.

6/ ÉCOLES DE LAPALISSE – APPEL DE COTISATIONS 2020 POUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ DUS PAR LES COMMUNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la contribution, au titre des frais de scolarité, à 789 € par élève pour les communes extérieures à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

7/ CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – TARIFS SAISON 2020.

La grille tarifaire des campings communautaires est présentée et approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Pour cette année 2020, la seule modification porte sur une baisse des tarifs de location de la roulotte-gîte.

8/ AMÉNAGEMENT DES BOURGS – FONDS DE CONCOURS 2020.

Pour faire suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 Novembre 2019, le projet de programmation et d'attribution des fonds de concours pour l'aménagement des bourgs et patrimoine de caractère en 2020, est approuvé à l'unanimité en séance.

Une attribution de 29 722 € est octroyée à la Commune du BREUIL pour l'aménagement du parvis de la mairie, la création du parking de la salle des fêtes, l'aménagement paysager de la route du stade et la mise en place d'une zone 30 au centre bourg.

Une attribution de 2 278 € est attribuée à la Commune de PERIGNY pour l'aménagement d'une aire de jeux et de pique-nique à l'ancien stade et à l'aire de camping-car de la commune, comprenant l'installation de plusieurs structures de jeux pour enfants et de tables avec bancs accessibles aux PMR, la pose d'une barrière sélective pour empêcher l'accès de cette zone aux 2 roues, et l'aménagement paysager du site.

9/ CRÉATION D'UNE CUISINE COMMUNE AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) FRANÇOIS GRÈZE – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION DE COOPÉRATION.

En complément de la décision du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2019, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le projet de coopération avec l'EHPAD François GREZE de LAPALISSE pour la création et l'exploitation d'une cuisine commune. Ce projet a pour objectif de permettre à la Communauté de Communes Pays de LAPALISSE de réaliser la préparation des repas servis à la cantine pour les écoles et les accueils collectifs de mineurs, ainsi que ceux qui sont livrés dans le cadre du service de portage de repas à domicile ; outre la réalisation de repas de qualité, l'approvisionnement local sera privilégié, et ce fonctionnement répondra à la nécessité de mettre en œuvre d'ici 2022 les nouvelles obligations fixées par la loi Egalim.

Travailler en coopération avec l'EHPAD permettra de mutualiser les installations et le personnel, et ainsi réduire les coûts de fonctionnement. Une convention sera établie entre les 2 structures afin de finaliser les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition d'une partie du bâtiment Harmonie et le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la cuisine commune à l'EHPAD. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 100 000 € au total, dont 450 000 € HT seront à la charge de la Communauté de Communes, subventions non déduites. Avec les aides apportées par l'État, la Région et le Département, le montant restant à la charge de l'EPCI est estimé à 90 000 €.

10/ EMBOUTEILLAGE 2020 – DOSSIER LEADER.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan prévisionnel de financement pour l'embouteillage 2020, et autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER.

Cette manifestation constitue une réelle opportunité majeure pour faire connaître les qualités, les richesses patrimoniales et historiques de notre territoire rural à l'échelle du Pays. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 39 315,54 € HT avec un financement attendu des fonds européens à hauteur de 60%.

11/ EMBOUTEILLAGE 2020 – TARIFS ÉDITION 2020.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la grille tarifaire présentée pour l'édition 2020 de l'embouteillage.

12/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2020.

À l'unanimité l'assemblée délibérante approuve le montant des subventions annuelles budgétées. Leur versement interviendra en fonction des besoins des associations.

13/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2020.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR sur les 3 programmes suivants : création d'une cuisine commune, réfection du pont de la petite Tèche (seconde phase) et mise aux normes d'équipements sportifs.

14/ BUDGETS ANNEXES – SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité une dérogation permettant de verser les subventions d'équilibre suivantes du Budget Général à certains Budgets Annexes, compte-tenu des conditions spécifiques de fonctionnement de ces mêmes budgets :

- au budget annexe Hébergements de Loisirs : 3 500 €
- au budget annexe Service de Portage de Repas à Domicile : 12 000 €
- au budget annexe Multiple Rural de Saint Etienne de Vicq : 19 000 €
- au budget annexe ZAE Près de la Grande Route : 170 000 €
- au budget annexe Moulin de la Ville : 1 000 €

15/ TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE 2019.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'état récapitulatif des Travaux en Régie permettant de les comptabiliser en investissement. Il s'agit des travaux de mise en conformité de l'ancien bâtiment des vestiaires du stade de St Christophe, pour un montant de 2 353,29 € et la confection d'un étagère pour la classe de Mme Beauvils à l'école primaire pour un montant de 963 €.

16/ BUDGET GÉNÉRAL 2020 ET BUDGETS ANNEXES 2020 – APPROBATION.

Les Budgets présentés ont été approuvés par la Commission des Finances ; ils reprennent les grandes lignes de fonctionnement de 2019, en intégrant les événements majeurs connus tels que l'embouteillage et la fermeture de la piscine, et en investissement, seuls quelques programmes approuvés par l'assemblée délibérante actuelle sont inscrits.

Après le renouvellement du Conseil Communautaire, un budget supplémentaire sera voté afin d'affiner les dépenses et recettes de fonctionnement, d'intégrer les résultats de 2019 qui seront proposés lors du prochain Conseil Communautaire le 25 février, et de définir les orientations en investissement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget général et les budgets annexes 2020 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET GENERAL :

- en section de fonctionnement :	5 789 000 €
- en section d'investissement :	4 633 000 €

De façon générale, il faut noter la baisse progressive de la dette, due à une baisse de 35% de l'endettement et à une baisse de 19% du taux de la dette, tout en réalisant près de 10 millions d'euros d'investissement.

BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- en section de fonctionnement :	80 000 €
- en section d'investissement :	22 100 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS :

- en section de fonctionnement :	121 550 €
- en section d'investissement :	119 550 €

BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE À LAPALISSE :

- en section de fonctionnement :	28 600 €
- en section d'investissement :	66 000 €

BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À SAINT ETIENNE DE VICQ :

- en section de fonctionnement :	14 300 €
- en section d'investissement :	10 200 €

BUDGET AUTONOME OFFICE DE TOURISME :

- en section de fonctionnement :	207 500 €
- en section d'investissement :	53 600 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE :

- en section de fonctionnement :	134 600 €
- en section d'investissement :	1 000 €

BUDGET ANNEXE ZAE « PRÈS DE LA GRANDE ROUTE » :

- en section de fonctionnement :	201 200 €
- en section d'investissement :	291 000 €

17/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement inscrits aux budgets 2020.

18/ CHÈQUES À ENCAISSER.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à encaisser un chèque d'un montant de 86 397 € correspondant à un deuxième acompte de l'indemnité à percevoir suite à l'incendie du Moulin, et un chèque d'un montant de 965,56 € en remboursement des frais de réparation d'un véhicule.

19/ MAISON DE SERVICES AU PUBLIC – JOURS D'OUVERTURE.

En vue du classement de la Maison de Services au Public en Maison France Services, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture afin de répondre à l'obligation d'ouverture sur 5 jours avec un minimum de 24 heures hebdomadaires.

A compter du 1er février 2020, la MSAP sera ouverte 27,5 heures hebdomadaires comme suit :

le lundi	10h-12h
le mardi	8h-12h/13h30-17h30
le mercredi	10h-12h
le jeudi	8h-12h30/13h30-17h30
le vendredi	8h-12h/13h30-16h30

20/ CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2020 AU PAYS DE LAPALISSE – INFORMATION.

Le calendrier des festivités 2020 au Pays de Lapalisse est remis à l'assemblée.

21/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ VALORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE VIA DES PRODUITS TOURISTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME LEADER.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement présenté par l'office de tourisme pour valoriser l'attractivité du territoire via de nouveaux produits touristiques : capter de nouvelles clientèles et améliorer l'information du public, développer une offre découverte famille ludique, s'équiper d'audioguides, développer des produits touristiques nouveaux. Le montant total des dépenses s'élève à 92 294,46 € HT et est éligible aux fonds européens dans le cadre du programme LEADER, au taux de 80 %.

B/ MARCHÉ DE PRODUCTEURS 2020.

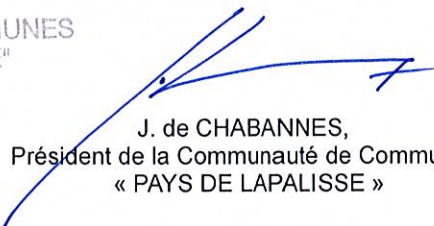
En 2019, cet événement a été fort apprécié par le public ainsi que par les exposants : le 24 mai 2019, 500 visiteurs ont été accueillis Place Général Leclerc, 300 plateaux ont été vendus par les 14 exposants présents.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de reconduire cet événement en 2020 ; le coût de l'opération est de 490 € HT et la date est fixée au vendredi 29 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H20.

Fait à Lapalisse, le 15 Janvier 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"


J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »